

Ordonner le convenable et Interdire le blâmable

Pourquoi, qui, comment et à quelle condition

Regroupé et préparé par L'imam Abdallah Deliouah (Mosquée Othmane à Villeurbanne) Institut E.T.I.C.

Sommaire

Définitions	3
Les textes traitant ce sujet	
Inciter les musulmans à observer ce devoir	
Le citer avec les obligations de l'islam	3
Le considérer comme une qualité des croyants et comme un défaut des hypocrites	3
L'observer est une raison pour mériter la préférence et le salut	4
Le délaisser est une raison pour mériter la malédiction et le châtiment	4
L'une des fonctions du prophète Mohamed & et des prophètes avant lui	
Une condition pour la victoire	5
Devoir de changer le Mounkar	5
A qui incombe cette responsabilité ?	6
Comment changer le Mounkar :	8
Avoir une bonne intention	8
Demander l'aide d'Allah	8
Commencer par soi	8
Avoir la bienveillance, l'indulgence, la douceur et la délicatesse	8
Procéder progressivement pour le changement	9
Classer les priorités	9
La connaissance et la sagesse	9
Le faire en groupe	10
Endurer ce qu'il arrive et être patient	10
Conditions de changement du Mounkar	11
Un vrai Mounkar	11
Utiliser un moyen licite	11
La certitude	12
Le changement ne conduit pas à un Mounkar encore plus grave que le premier	12
Avoir le pouvoir réel pour changer avec la main	
Cas pratiques	
La consoil	12

Définitions

Les mots arabes employés pour faire référence au convenable et au blâmable sont " al Ma'rouf " et " al Mounkar ". (Le communément approuvé et le communément réprouvé)

Ces termes possèdent chacun un sens très vaste : Ainsi, "al Ma'rouf" regroupe toute forme de bien et de vertu et tout acte reconnu comme bon par la raison ou par les textes religieux. "al Mounkar" pour sa part désigne le mal, le vice sous toutes ses formes, et tout acte reconnu mauvais par la raison ou sans être de toute évidence reconnu comme mauvais par la raison mais les textes religieux le confirme.

Le *Mounkar* regroupe aussi tout ce qui de toute évidence un moyen pour le Mounkar.

L'imam Al-Ghazali dit « Nous disons le *Mounkar* et non pas le péché car le *Mounkar* est plus large et global que le péché.»

Ordonner: inciter et rappeler.

Interdire: prévenir et changer.

Deux branches qui vont de pairs ordonner le convenable et interdire le blâmable.

Les textes traitant ce sujet

Dans le Coran le *Mounkar* est cité 18 fois et *Ma'rouf* 32 fois (Il est aussi cité plusieurs fois mais dans des contextes différents du notre). Beaucoup de Hadiths traitent ce sujet, on trouve dans les grands livres des hadiths un chapitre consacré à ce devoir.

Les textes coraniques ont traité les aspects suivants :

Inciter les musulmans à observer ce devoir

Allah & dit : « 104. Que soit issue de vous une communauté qui appelle au bien, ordonne le convenable, et interdit le blâmable. Car ce seront eux qui réussiront».

Le citer avec les obligations de l'islam

Allah signition décrivant les croyants: «112. Ils sont ceux qui se repentent, qui adorent, qui louent, qui parcourent la terre (ou qui jeûnent), qui s'inclinent, qui se prosternent, qui commandent le convenable et interdisent le blâmable et qui observent les lois d'Allah... et fais bonne annonce aux croyants » Sourate 9: AT-TAWBAH (LE DÉSAVEU ou LE REPENTIR)

Le considérer comme une qualité des croyants et comme un défaut des hypocrites

Allah & dit en décrivant les croyants : « 71. Les croyants et les croyantes sont alliés les uns des autres. Ils commandent le convenable, interdisent le blâmable accomplissent la Salât, acquittent la Zakat et obéissent à Allah et à Son messager. Voilà ceux auxquels Allah fera

miséricorde, car Allah est Puissant et Sage» Sourate 9: AT-TAWBAH (LE DÉSAVEU ou LE REPENTIR).

Allah & dit : « 67. Les hypocrites, hommes et femmes, appartiennent les uns aux autres. Ils commandent le blâmable, interdisent le convenable, et replient leurs mains (d'avarice). Ils ont oublié Allah et Il les a alors oubliés. En vérité, les hypocrites sont les pervers. » Sourate 9 : AT-TAWBAH (LE DÉSAVEU ou LE REPENTIR)

Pourquoi donc le devoir de recommander le bien et d'empêcher le mal y est d'abord mentionné, avant la prière et des fois même avant la foi en Allah, alors que ce dernier est le fondement même de l'Islam? Les savants répondent à cette question en disant que cette tournure démontre que ce devoir joue un rôle protecteur pour la foi; c'est donc pour cette raison qu'il se trouve à cette position dans le texte, à l'instar du bouclier qui se place lui aussi devant l'objet qu'il est censé protéger. D'autre disent que c'est le fait que cette qualité soit la particularité des musulmans.

C'est un devoir qui ne concerne pas uniquement les hommes.

L'observer est une raison pour mériter la préférence et le salut

Allah & dit : « 110. Vous êtes la meilleure communauté qu'on ait fait surgir pour les hommes, vous ordonnez le convenable, interdisez le blâmable et croyez à Allah. » Sourate 3 : AL-IMRAN (LA FAMILLE D'IMRAN).

Ibn Achour dit en expliquant ce verset en parlant de cette préférence qu'Allah a donné à la Oumma musulmane «ne la mérite pas celui qui fait la salat, s'acquitte de la zakat, jeûne le mois du Ramadan, fait le pèlerinage de la maison sacrée, se tenir au Halal, s'éloigne du Haram et en accompagnant à tout cela la sincérité qui est l'âme de l'islam, sauf s'il pratique le devoir d'ordonner le convenable et d'interdire le blâmable».

Omar Ibn Alkhatab a vu lors d'un pèlerinage un mauvais comportement de certains pèlerins, sans que les autres réagissent, il a rassemblé les gens et leur a récité le verset précédent. Il a dit : « celui qui veut faire parti de cette Oumma qu'il respecte les conditions qu'Allah exige d'elle»

Le délaisser est une raison pour mériter la malédiction et le châtiment

L'existence des péchés et du *Mounkar* dans les sociétés est une chose normale, ce qui n'est pas normal c'est que ce Mounkar soit fait ouvertement et que personne ne produit un effort pour changer ce *Mounkar* ou pire encore que ce *Mounkar* soit accepté.

Omar ibn 'Abdul 'Aziz a dit: «Allah n'a jamais puni les gens d'un peuple à cause des péchés commis par son élite; mais quand le mal est fait ouvertement et qu'ils ne le condamnent pas, alors ils méritent tous Son châtiment.»

Si la communauté musulmane abandonnait la pratique de la recommandation du bien et de l'interdiction du mal, l'injustice et la

corruption se généraliseraient en son sein et elle mériterait alors la malédiction divine à l'instar de ce qui s'est passé pour une partie des fils d'Israël qui avaient délaissé cette pratique. Le Coran en parle en ces termes : « 78. Ceux des Enfants d'Israël qui n'avaient pas cru ont été maudits par la bouche de David et de Jésus fils de Marie, parce qu'ils désobéissaient et transgressaient.79. Ils ne s'interdisaient pas les uns aux autres ce qu'ils faisaient de blâmable. Comme est mauvais, certes, ce qu'ils faisaient! » Sourate 5 : AL-MA-IDAH (LA TABLE SERVIE)

Allah dit: « 63. Pourquoi les rabbins et les docteurs (de la Loi religieuse) ne les empêchent-ils pas de tenir des propos mensongers et de manger des gains illicites ? Que leurs actions sont donc mauvaises ! » Sourate 5 : AL-MA-IDAH (LA TABLE SERVIE)

Le prophète **%** dit **«Si vous voyez les gens de ma communauté s'abstenir de dire au transgresseur parmi eux tu es injuste alors il n'y a aucun espoir en eux**» Imam Ahmed dans Kanz Aloumal

Le Prophète **%** a dit : « Vous commanderez le convenable et interdirez le blâmable sinon Allah séparera vos cœurs puis vous l'invoquerez et il ne vous n'exaucera pas. »

L'une des fonctions du prophète Mohamed set des prophètes avant lui

Allah so nous dit que c'est l'une des missions du prophète so: « 157. Ceux qui suivent le Messager, le Prophète illettré qu'ils trouvent écrit (mentionné) chez eux dans la Thora et l'évangile. Il leur ordonne le convenable, leur défend le blâmable, leur rend licites les bonnes choses, leur interdit les mauvaises, et leur ôte le fardeau et les jougs qui étaient sur eux. » Sourate 7: AL-ARAF

Une condition pour la victoire

Allah & dit: «41. ceux qui, si Nous leur donnons la puissance sur terre, accomplissent la Salat, acquittent la Zakat, ordonnent le convenable et interdisent le blâmable. Cependant, l'issue finale de toute chose appartient à Allah.» Sourate 22: AL-HAJJ (LE PÈLERINAGE)

Devoir de changer le Mounkar

Aboû Saîd El Khodrî (﴿), a dit qu'il a entendu l'Envoyé de Dieu (﴿) dire: «Si l'un d'entre vous voit ce qui déplait à Dieu, qu'il le change de ses mains; si cela ne lui est pas possible, que ce soit par la langue, et si cela encore ne lui est pas possible, que ce soit avec son cœur, c'est là le minimum imposé par la foi».

Ce devoir consiste donc à utiliser tous les moyens et les facultés dont on dispose, afin de lutter contre le mal et le blâmable et promouvoir le bien parmi ses semblables et les rappeler vers la droiture.

Les différents degrés de changement sont ainsi adaptés aux moyens et aux pouvoirs dont dispose le musulman.

Ce Hadith nous demande de maintenir une pression permanente pour sauvegarder les bonnes mœurs et limiter l'expansion et la visibilité de la débauche, la turpitude et la corruption.

Ce Hadith n'est pas un appel à l'anarchie. Il ne s'agit pas de se faire justice soit même et de se substituer aux pouvoir public.

Le domaine du *Ma'rouf* et du *Mounkar* est très vaste, il concerne tous les aspects de la vie.

Les adorations: Demander à une personne de bien compléter son inclinaison et sa prosternation,...

Les relations avec les autres : demander à une personne de ne pas élever la voix sur sa mère, séparer et raisonner deux personnes qui risquent de se battre, ...

Les règles de vie : Demander à une personne de manger avec la main droite, d'enlever une alliance en or,...

Le domaine public : Demander à un musulman de ne pas vendre l'alcool ou d'autre substances enivrantes, demander à une personne de ne pas jeter la poubelle dans la voie publique ou de ne pas détruire les biens d'autrui...

Le domaine juridique : Témoigner pour une personne qui a subi une injustice devant vous,...

Le domaine intellectuel : Ecrire un article dans un journal,...

Le domaine politique: Manifester pour l'annulation d'une loi injuste, signer une pétition, l'opposition constructive aux pouvoir peut être aussi considérée comme une manière de faire ce devoir, ...

Changer et non pas éliminer : changer implique le remplacement de ce *Mounkar* par un Ma'rouf pour ne laisser aucune chance au *Mounkar* de revenir.

A qui incombe cette responsabilité ?

Le fait d'ordonner le bien et d'interdire le mal fait partie des plus sublimes fonctions islamiques. Mieux, elle en est la plus noble, la supérieure. C'est la fonction des prophètes et messagers.

C'est une obligation religieuse qui incombe à chaque individu de la société selon son rang et sa capacité qu'il soit gouvernant ou gouverné, homme ou femme, riche ou pauvre.

Pour que la dépendance d'autrui ne soit pas un prétexte pour certains pour délaisser la recommandation du convenable et l'interdiction du blâmable, l'Islam a distribué les responsabilités à tous les groupes de la société en tenant compte de la progression pour englober les individus, la société, la famille et le chef de l'Etat. Le Messager a dit : « Chacun de vous est un berger et chacun de vous est responsable de ses sujets. Le gouvernant est un berger et est responsable de ses administrés. L'homme est berger dans sa famille et est responsable de l'objet de sa garde. La femme est bergère dans la maison de son mari et est responsable de l'objet de sa garde. Le serviteur est berger dans les biens de

son maître et est responsable de l'objet de sa garde. Chacun de vous est donc berger et est responsable de ses ouailles ».

Ce devoir est celui qui rapproche la sphère privée de la sphère publique dans un environnement musulman.

Chaque musulman est responsable de sa communauté, il doit s'intéresser à ce qui se passe autour de lui pour participer à l'évolution positive de la société. Il ne doit pas rester les bras croisés devant l'injustice et le blâmable, comme si c'était des choses qui ne le concernent pas. Le prophète nous donne un exemple très parlant dans le Hadith que vous connaissez tous « des voyageurs se seraient installés dans un bateau, chacun a occupé la place qui lui est réservée, l'un d'eux viendrait de pratiquer un trou là où il se trouve, on lui demande ce qu'il fait, il répond c'est ma place, j'en fais ce que bon me semble! Or, si on l'empêche de nuire il sera sauvé et les autres également, si on le laisse faire, il sera détruit et tout le monde avec lui ».

Par ces propos, le Prophète nous rappelle clairement que, pour le musulman, la pratique religieuse au niveau individuel ne suffit pas... Il doit aussi veiller au respect des injonctions divines de la part des autres membres de la communauté.

D'où l'importance de se rappeler mutuellement le bien et de lutter ensemble contre le mal, afin de palier à cette faiblesse inhérente à notre nature. Par ce moyen, c'est toute la communauté qui sera protégée. En effet, il faut savoir qu'à partir du moment où on vit en société, on se trouve soumis à une règle qui nous a été maintes fois rappelée par le Coran et les Hadiths : Si on ne fait rien pour lutter contre le mal qui se propage au sein de la société, lorsque le châtiment d'Allah arrivera, il touchera non seulement les coupables, mais aussi ceux qui, par leur complaisance et leur silence, ne faisaient rien d'autre que les cautionner dans leurs méfaits.

Allah & dit: « 165. Puis, lorsqu'ils oublièrent ce qu'on leur avait rappelé, Nous sauvâmes ceux qui (leur) avaient interdit le mal et saisîmes par un châtiment rigoureux les injustes pour leurs actes pervers. » (Sourate 7 : AL-ARAF). Ce verset montre clairement que seuls ont été sauvé ceux qui observaient ce devoir d'interdire le mal, ceux qui ne faisaient pas le mal mais l'acceptaient font parti des injustes et ont été traités comme tel. Détester le mal représente la forme ultime de foi, si elle disparaît, alors c'est la foi qui est remise en question.

Le verset suivant peut être interprété d'une manière erronée : « 105. ô les croyants ! Vous êtes responsables de vous-même ! Celui qui s'égare ne vous nuira point si vous, vous avez pris la bonne voie. C'est vers Allah que vous retournerez tous; alors Il vous informera de ce que vous faisiez. » (Sourate 5 : AL-MA-IDAH (LA TABLE SERVIE)).

Dans un Hadith rapporté par Abou Daoud et Termidhi et Ibn Majah un compagnon demande au prophète de lui expliquer ce verset le prophète dit : « C'est d'ordonner le convenable et d'interdire le blâmable mais si tu constates que les gens obéissent à l'avarice, suivent les passions, préfèrent le bas monde (la Dounia) et que chacun considère son opinion comme la meilleure, occupes toi de ta personne et laisse les gens... »

Certains savants expliquent ce verset de la manière suivante : Si vous accomplissez votre devoir de conseil les autres ne peuvent pas vous faire du mal.

Comment changer le Mounkar:

L'homme par nature n'aime pas qu'on le critique et lui dire qu'il a tort, c'est pour cela qu'il faut, si on veut vraiment que les choses changent dans le bon sens, avoir la meilleur méthode pour Interdire le mal (Mounkar) ou ordonner le bien (Ma'rouf), parmi les choses qu'il faut observer :

Avoir une bonne intention

Il ne doit donc pas avoir un intérêt personnel dans ce qu'il ordonne ou interdit; son objectif doit être plutôt la reforme comme l'a dit Allah rapportant du Prophète Chouaïb (Je ne veux nullement faire ce que je vous interdis. Je ne veux que la réforme, autant que je le puis. Et ma réussite ne dépend que d'Allah. En Lui je place ma confiance, et c'est vers Lui que je reviens repentant) (sourate Hud, verset 88)

En explique le verset suivant : « 2. Celui qui a créé la mort et la vie afin de vous éprouver (et de savoir) qui de vous est le meilleur en œuvre » Sourate 67 : AL-MOULK (LA ROYAUTE). Le savant Al-Foudail Ben 'Iyad a dit : La meilleur œuvre est la plus sincère et le plus correcte. On lui demande c'est quoi le plus sincère et le plus correct ? il dit l'œuvre si elle est correcte et non sincère elle ne sera pas acceptée et si elle est sincère mais non correcte elle ne sera acceptée. L'œuvre n'est acceptée que quand elle est sincère et correcte. Sincère c'est fait uniquement pour Allah et correcte c'est fait selon la tradition du prophète.

Demander l'aide d'Allah

Commencer par soi

Allah a axé la réforme sur l'intérêt de l'individu pour sa propre âme et sa purification avant qu'il ne s'intéresse aux autres. Pour cela, Allah & dit : « Commanderez-vous aux gens de faire le bien, et vous oubliez vous-mêmes de le faire, alors que vous récitez le Livre ? Êtes-vous donc dépourvus de raison ? » (Sourate Al Baqara, verset 44);

(Ô vous qui avez cru! Pourquoi dites-vous ce que vous ne faites pas? C'est une grande abomination auprès d'Allah que de dire ce que vous ne faites pas) (sourate As-Saff, verset 3) (Et commande à ta famille la Salat, et fais-la avec persévérance) (sourate Ta-Ha, verset 132)

Avoir la bienveillance, l'indulgence, la douceur et la délicatesse

La bienveillance et l'indulgence : Celui qui veut faire ce devoir ne doit pas avoir un esprit vengeur, ni chercher à causer du tort au fautif; au contraire, son objectif doit être de l'amener à abandonner le blâmable. Pour cela, il doit se montrer bienveillant et indulgent.

La douceur et la délicatesse dans le comportement sont demandés pour tous les musulmans, et particulièrement ceux qui veulent observer ce devoir. Le prophète (**) dit « Il n'est rien qui ne soit embelli par la douceur, il n'est

rien qui, privé de la douceur, ne soit terni» (Muslim). Il dit encore : « Quiconque est privé de douceur, est privé de tout bien » (Tirmidhî)

Allah so nous raconte l'histoire de Moise avec le Pharaon et dit : « 43. Allez vers Pharaon : il s'est vraiment rebellé. 44. Puis, parlez-lui gentiment. Peut-être se rappellera-t-il ou [Me] craindra-t-il ? » Sourate 20 : TA-HA (TA-HA) Si Allah so ordonné la gentillesse envers Pharaon, alors qu'il a prétendu être un dieu, les autres personnes sont plus a même et plus dignes de bénéficier de cette gentillesse.

Allah & décret Son Messager &: « Certes, un Messager pris parmi vous, est venu à vous, auquel pèsent lourd les difficultés que vous subissez, qui est plein de sollicitude pour vous, qui est compatissant et miséricordieux envers les croyants » (sourate At-Tawbah, verset 128)

Comme un médecin qui ne déteste pas le malade mais déteste et combat la maladie

Procéder progressivement pour le changement

Il incombe à celui qui travaille dans ce domaine d'aller progressivement dans l'interdiction du blâmable en commençant par le niveau le plus bas; ainsi, il fait savoir au fautif que son acte est blâmable d'après la législation islamique et qu'il n'est pas permis de le commettre; ensuite, il lui interdit cela par le prêche et en suscitant en lui la crainte d'Allah ; s'il refuse, il lui parle durement et utilise l'intimidation; s'il ne cesse pas, et que celui qui lui interdit, travaille dans ce domaine ou est une autorité, il essaye de changer par sa main.

Le changement par la main veut dire ici la suppression du blâmable uniquement sans abus ni injustice contre son auteur.

Classer les priorités

Il faut accorder la priorité au plus important sur l'important. Ceci veut dire que celui qui se charge de cette mission de recommander le convenable et d'interdire le blâmable doit comprendre les choses sur lesquelles il veut agir et ensuite, les classer suivant leur importance et commencer par les plus importantes, puis passer au suivantes. Pour cela, lorsque le Messager d'Allah envoya Mouaad au Yémen, il lui dit : « Tu vas certes vers un peuple des gens du Livre; que la première chose à laquelle tu les convieras soit l'attestation qu'il n'y a de divinité digne d'adoration que Allah; s'ils obéissent, informe-les que Allah leur a prescrit l'aumône légale à prélever de la fortune des riches parmi eux pour remettre à leurs pauvres; s'ils obéissent, alors prends garde de leurs biens précieux, et évite l'invocation de l'opprimé car il n'y a pas d'écran entre lui et Allah. »

La connaissance et la sagesse

Cela parce que la recommandation du convenable et la désapprobation du blâmable constituent une obligation islamique; il faut donc que celui qui l'accomplit connaisse ce qu'il faut ordonner et ce qu'il faut interdire, qu'il soit sage afin que son acte ne soit pas plus proche de la corruption que de la reforme. Allah a dit à Son Messager ******: ****Voici ma voie, j'appelle les gens [à la religion] d'Allah, moi et ceux qui me suivent, nous basant sur une preuve évidente. Gloire à Allah! Et je ne suis point du nombre des associateurs ** (sourate Youssouf, verset 108);**

Allah & a également dit : « Par la sagesse et la bonne exhortation appelle (les gens) au sentier de ton Seigneur. Et discute avec eux de la meilleure façon » (sourate An-Nahl, verset 125).

Il est rapporté qu'une fois, un bédouin vint visiter le Prophète à Médine. Tout à coup, alors qu'il était présent dans la mosquée, il eut une pressante envie d'uriner. Il se mit alors à satisfaire son besoin, debout, dans la mosquée! Les Compagnons qui étaient présents s'élancèrent pour l'arrêter, mais le Prophète leur demanda de le laisser terminer son besoin. Ensuite, il leur ordonna de verser un peu d'eau à l'endroit où il avait uriné, et fit appeler le bédouin. Il s'adressa à lui, et avec beaucoup de calme et de sagesse, lui expliqua que la mosquée n'était pas faite pour ce genre de choses. La personne elle même racontait par la suite, qu'il n'avait jamais rencontré de meilleur professeur que le Prophète ... Telle était la façon d'éduquer du meilleur des hommes.

Il fait partie de la sagesse de tenir compte de l'âge, du niveau intellectuel, du niveau de la culture religieuse de la personne.

Il faut aussi mesurer le degré de ta proximité avec la personne.

Chercher le meilleur moyen

Le faire en groupe

Allah & dit: « Entraidez-vous dans l'accomplissement des bonnes oeuvres et de la piété et ne vous entraidez pas dans le péché et la transgression. Et craignez Allah, car Allah est, certes, dur en punition! » Sourate 5 : AL-MA-IDAH (LA TABLE SERVIE)

Il est possible de travailler avec des personnes d'autres religions pour atteindre des objectifs communs.

Aider celui qui pratique ce devoir et ne pas le laisser seul. (L'aéroport)

Endurer ce qu'il arrive et être patient

Le fait d'ordonner le bien et d'interdire le mal fait partie des fondements de la religion. Sa conduite est un combat dans le chemin d'Allah. Or, dans un tel combat, on doit endurer des peines et rester ferme devant les nuisances, conformément aux propos de l'homme pieu Loqman adressés à son fils : «Ô mon enfant accomplis la Salât, commande le convenable, interdis le blâmable et endure ce qui t'arrive avec patience. Telle est la résolution à prendre dans toute entreprise!» (Coran, 31 : 17). «1. Par le Temps! 2. L'homme est certes, en perdition, 3. Sauf ceux qui croient et accomplissent les bonnes œuvres, s'enjoignent mutuellement la vérité

et s'enjoignent mutuellement l'endurance. » Sourate 103 : AL-ASR (LE TEMPS)

« 34. Certes, des messagers avant toi (Muhammad) ont été traités de menteurs. Ils endurèrent alors avec constance d'être traités de menteurs et d'être persécutés, jusqu'à ce que Notre secours leur vînt. Et nul ne peut changer les paroles d'Allah, et il t'est déjà parvenu une partie de l'histoire des Envoyés. » Sourate 6 : AL-ANAM (LES BESTIAUX)

Le prophète **%** dit **«Le prince des martyres Hamza et un homme qui se dresse devant un gouverneur injuste, lui ordonne le bien, lui interdit le mal et le gouverneur le tue»** AlHakim dans son AlMoustadrak

Conditions de changement du Mounkar

Un vrai Mounkar

Il faut qu'il soit un vrai *Mounkar*, unanimement reconnu en tant que tel par les savants anciens et contemporains et qui nécessite le châtiment d'Allah.

Il ne rentre donc pas dans le *Mounkar* le fait de faire un actes détestable ou de laissé un acte recommandés. Dans ces cas là il ne faut recourir qu'au simple conseil.

Pour illustrer ce point je développe l'exemple de découvrir les cuisses pour un homme musulman. C'est un sujet de divergence, certains savants le considère comme permit en se basant sur des Hadiths authentiques et d'autres le considère comme interdit en se basant aussi sur des Hadiths authentiques. Il est possible de conseiller à un musulman de couvrir ses cuisses.

Utiliser un moyen licite

Employer uniquement les méthodes licites pour s'informer et pour changer. Il n'est pas permis d'espionner, de tricher ou de tromper sous prétexte de découvrir le blâmable.

Il faut donc que le *Mounkar* soit visible et fait d'une manière ostentatoire. Il n'est pas permis d'espionner les gens pour voir s'ils font des péchés en cachette. Celui qui fait des péchés en cachette Allah le juge le jour du jugement dernier, Il peut lui pardonner comme Il peut lui en tenir compte. Histoire de Omar avec celui qui faisait un péché chez lui. « 12. ô vous qui avez cru! Évitez de trop conjecturer [sur autrui] car une partie des conjectures est péché. Et n'espionnez pas; et ne médisez pas les uns des autres. » Sourate 49 : AL-HUJURAT (LES APPARTEMENTS)

Et le Prophète **s** a dit : «Si tu épies les défauts des gens, tu les corrompras ou risqueras de les corrompre»

Des cas d'un *Mounkar* qui peut concerner l'intérêt général et à la stabilité de la Oumma l'espionnage peut être un moyen.

Le père peut il espionner son enfant ?

La certitude

Allah & dit: « Ô vous qui avez cru! Si un pervers vous apporte une nouvelle, voyez bien clair [de crainte] que par inadvertance vous ne portiez atteinte à des gens et que vous ne regrettiez par la suite ce que vous avez fait » (sourate Al Hujurat, verset 6)

Le changement ne conduit pas à un Mounkar encore plus grave que le premier

Toujours dans l'histoire de Moise Allah nous raconte : « 91. Ils dirent: "Nous continuerons à y être attachés, jusqu'à ce que Moïse retourne vers nous".92. Alors [Moïse] dit: "Qu'est-ce qui t'a empêché, Aaron, quand tu les as vus s'égarer. 93. de me suivre? As-tu donc désobéi à mon commandement?" 94. [Aaron] dit: "ô fils de ma mère, ne me prends ni par la barbe ni par la tête. Je craignais que tu ne dises: "Tu as divisé les enfants d'Israël et tu n'as pas observé mes ordres » Sourate 20: TA-HA (TA-HA)

Avoir le pouvoir réel pour changer avec la main

Pour le changement avec la main il faut qu'on ait la possibilité réelle et le pouvoir pour le changer. Omar ibn Abdelaziz était un grand calife, il est resté calife pendant 2 ans uniquement il n'a pas eu le temps de changer la manière de la transmission du pouvoir.

Les armes sont uniquement pour les autorités ou sous le commandement d'un pouvoir juste.

Un père peut utiliser la force pour changer un Mounkar chez lui (exemple Ecraser le paquet de cigarettes)

Cas pratiques

L'exemple de l'homosexualité: La société accepte et ne fait rien pour limiter ce phénomène bien au contraire, ils veulent en faire un choix de vie et pénaliser ceux qui le critiquent. Les gens ne se sentent pas concerné et ne font rien ne serai ce qu'avec leurs cœurs.

Ton voisin bat sa femme quelle attitude tu dois avoir?

Le conseil

Pour que ce devoir soit efficace, il est aussi nécessaire que chaque musulman et musulmane réapprenne à accepter les bons conseils. En effet, il est de plus en plus courant de nos jours lorsqu'on conseille ou on déconseille à un frère ou à une sœur musulmane quelque chose, avec la sincère intention de l'aider, de s'entendre dire que " je n'ai pas de leçons à recevoir de qui que ce soit, et encore moins de ta part ! " ... A vrai dire, ce genre de réaction n'exprime ni plus ni moins qu'une certaine forme d'orgueil, qu'il faut absolument faire disparaître de notre cœur. Méditons tous sur cette réaction d'Omar. Il est rapporté qu'une fois, lors de son Califat, alors qu'il était en train de faire un sermon dans le Masdjid, il exprima son opinion sur une question donnée. Une femme qui était présente dans l'assemblée se leva immédiatement et manifesta son désaccord

avec l'avis de Omar, trouvant que celui-ci était contredit par un verset du Coran. Omar se rétracta alors et dit : « Oumar s'est trompé et une femme a vu juste. »

Le Prophète **a dit : « La religion c'est la loyauté. Envers qui, lui avons-nous dit ? Envers Allah, envers Son livre, envers Son messager, envers les dirigeants des musulmans et envers l'ensemble des musulmans ».** (Rapporté par Mouslim).